

République Islamique de Mauritanie

Honneur-Fraternité-Justice



Ministère de l'Energie et du Pétrole

Société Mauritanienne d'Électricité

(Groupe SOMELEC)



Groupe-SOMELEC

Demande de Cotation à Compétition Ouverte

DCCO N° : 30/CAE/2026

**Pour le recrutement de Trois transitaires, réparti en trois (3) lots
distincts pour les Opérations de transit, dédouanement,
manutention, transport et livraison des marchandises du Groupe
SOMELEC**

Juillet 2026

Partie 1 : Procédure de la Demande de cotation à compétition ouverte

1) Objet de la Demande de cotation :

Le Groupe SOMELEC lance une Demande de cotation à compétition ouverte en vue de sélectionner des transitaires qualifiés pour assurer les opérations de transit, notamment le dédouanement, la manutention, le transport, le suivi administratif et la livraison des marchandises importées ou exportées par le Groupe SOMELEC.

La présente consultation est allotie en trois (3) lots correspondant à des domaines d'intervention distincts. Un même transitaire ne peut être attributaire de plus d'un (1) lot.

Les lots sont définis comme suit :

- **Lot n°01** : Transit des matériels destinés à la production et au transport de l'électricité (transformateurs, groupes électrogènes, disjoncteurs, appareillages HT/MT, pièces de centrales, etc.).
- **Lot n°02** : Transit des matériels destinés à la distribution de l'électricité (câbles, compteurs, appareillage BT, matériel de distribution, etc.).
- **Lot n°03** : Transit des matériels et dossiers destinés aux autres services du Groupe SOMELEC (fournitures générales, matériel informatique et bureautique, véhicules, dossiers spécifiques et opérations particulières telles que l'apurement des dossiers hydrocarbures, l'assistance technique et le traitement express).

Chaque soumissionnaire peut soumissionner pour un (1) lot ou pour l'ensemble des trois lots. Toutefois, un même soumissionnaire ne pourra être déclaré attributaire que d'un seul (1) lot.

2) Documents constitutifs de la Demande de cotation

La présente Demande de cotation à compétition ouverte est composée des documents suivants :

- **Partie 1** : Procédure de la Demande de cotation ;
- **Partie 2** : Formulaires de soumission ; Bordereaux des prix unitaires (BPU) et DQE d'évaluation par lot ;
- **Partie 3** : Cahier des charges (prestations attendues) – exigences communes et spécifiques par lot ;
- **Partie 4** : Projet de marché (contrat) – contrat(s) par lot.

L'Avis d'appel à concurrence publié ne fait pas partie des documents constitutifs de la présente Demande de cotation à compétition ouverte. En cas de contradiction entre une ou plusieurs indications dudit avis et une ou plusieurs indications de la présente Demande de cotation, ces dernières prévalent.

3) Prix

Le Soumissionnaire soumettra sa Lettre de soumission et les Bordereaux de prix en remplissant les formulaires fournis dans la Partie 2, sans apporter aucune modification à sa présentation, et aucun autre format de remplacement ne sera accepté. Toutes les rubriques doivent être remplies de manière à fournir les renseignements demandés.

Le marché est à prix unitaires. Les PRIX UNITAIRES / TAUX du BPU du lot attribué sont contractuels.

Les quantités et bases de calcul du DQE sont indicatives et servent uniquement à l'évaluation et à la comparaison des offres. Les paiements sont effectués sur la base des prix unitaires contractuels appliqués aux quantités réellement exécutées et dûment justifiées.

4) Monnaie de l'offre

Les Soumissionnaires installés en Mauritanie sont tenus de libeller leurs prix en Ouguiya (MRU).

5) Présentation des offres

L'offre doit comprendre ce qui suit :

i. Une offre technique comprenant notamment :

- Agrément douanier ;
- Pièces légales (Registre de Commerce/NIF/ CNSS) ;
- Présentation de l'entreprise ;
- Moyens humains et logistiques, références récentes ;
- Assurance responsabilité civile professionnelle ;
- États financiers certifiés des trois (3) derniers exercices ;
- Les formulaires inclus dans la Partie 2 autres que ceux de la Lettre de soumission et du Bordereau des prix dûment remplis.

ii. Une offre financière comprenant :

- La Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Partie 2 ;
- Le Bordereau de prix établi conformément au modèle figurant dans la Partie 2.

En cas de soumission à plusieurs lots, le soumissionnaire joindra une Lettre de soumission unique précisant clairement les lots et un BPU/DQE distinct pour chaque lot.

Sous peine de rejet de l'offre, l'offre technique et l'offre financière doivent être contenues dans une enveloppe fermée sur laquelle doit être inscrit ce qui suit :

**Monsieur le Président de la Commission des Achats d'Exploitation du Groupe-SOMELEC
« Demande de cotation à compétition ouverte le recrutement de trois transitaires, réparti en trois (3) lots distincts pour les Opérations de transit, dédouanement, manutention, transport et livraison des marchandises du Groupe SOMELEC (DCCO N° : 30/CAE/2026 ; lot n°.....). »**

**4ème étage
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Téléphone Fixe : +222 45 29 03 89
Email : cmsomelec@gmail.com
Nouakchott (Mauritanie)**

6) Date limite de réception des offres

Le pli fermé contenant l'offre technique et l'offre financière doit être reçu au plus tard **le 10/08/2026 à 12h00 heure locale** à l'adresse mentionnée ci-dessus.

7) Ouverture des offres :

Les plis fermés contenant les offres techniques et les offres financières seront ouverts en séance publique de la Commission des Achats d'Exploitation (CAE) le **10/08/2026 à 12h30 heure locale** à l'adresse ci-après :

**« Direction Générale du Groupe SOMELEC
Commission des Achats d'Exploitation
Avenue Boubacar Ben Amer. B.P.355
Nouakchott (Mauritanie) »**

Les Soumissionnaires intéressés sont autorisés à assister à la séance d'ouverture des offres.

8) Procédures d'évaluation des offres :

L'évaluation des offres sera effectuée par lot :

- Vérification de la conformité technique (admissibilité) ;
- Comparaison financière sur la base du DQE d'évaluation (quantités/bases indicatives) ;
- Attribution du lot au soumissionnaire jugé qualifié et dont l'offre est évaluée la moins-disante (par lot).

9) Attribution du marché :

Le marché sera attribué, pour chaque lot, au soumissionnaire qualifié ayant présenté l'offre évaluée la moins-disante pour le lot concerné. Si un même soumissionnaire est moins-disant pour plus d'un lot, un seul lot lui sera attribué, sur la base de la combinaison la plus avantageuse pour la SOMELEC.

10) Signature du contrat

Le contrat sera signé sur la base du projet de contrat figurant dans la **Partie 4** (après avoir inséré les informations manquantes fournies par l'attributaire du marché).

Aucune négociation du contrat ne sera effectuée.

11) Notification du contrat

Une fois signé par les deux parties, le contrat sera notifié à l'Attributaire du marché dans les délais les plus courts.

12) Suite à donner :

Le Groupe-SOMELEC se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente Demande de cotation.

Partie 2 : Formulaire de soumission

Lettre de soumission

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS : SUPPRIMER CE CARTOUCHE APRES AVOIR REMPLI LE FORMULAIRE

Le Soumissionnaire devra remplir la lettre ci-dessous avec son entête, indiquant clairement le nom et l'adresse commerciale complets.

Notes : le texte en italiques est destiné à faciliter la préparation des formulaires et devra être supprimé dans les formulaires d'offres]

Date de soumission : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Demande de Cotation : *[insérer le numéro et l'objet de la Demande de cotation]*

Avis d'appel à concurrence: *[insérer le numéro et la date de l'Avis d'appel à concurrence]*

À : Groupe SOMELEC, Mauritanie

Nous, les soussignés attestons que :

- (a) Nous avons examiné la Demande de cotation numéro, y compris l'amendement/ les amendements éventuels No. : *[insérer les numéros et date d'émission de chacun des amendements]* ; et n'avons aucune **réserve** à leur égard ;
- (b) nous nous engageons à fournir, **conformément** à la Demande de Cotation, les Services ci-après : *[insérer une brève description des Fournitures et Services connexes]* dans un délai de *[insérer le délai en jours calendaires]* à compter de la date de notification du contrat.
- (c) Le **montant total** de notre offre, y compris tout rabais éventuel est de : *[insérer le montant total de l'offre en lettres et en chiffres, en précisant les divers montants et monnaies respectives]*.
- (d) notre offre demeurera **valide pendant une période** de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite du dépôt des offres; cette offre nous engage et pourra être acceptée à tout moment avant l'expiration de cette période;
- (e) nous ne participons pas, en qualité de soumissionnaire à plus **d'une offre** dans le cadre de la présente Demande de cotation;
- (f) il est entendu que la présente offre, et votre acceptation écrite de ladite offre par le moyen de la notification d'attribution du Marché que vous nous adresserez, tiendra lieu d'engagement ferme entre nous, jusqu'à ce qu'un marché soit formellement établi et signé;
- (g) nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ou toute offre que vous avez pu recevoir ;
- (h) nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant pour nous ou en notre nom ne s'engage dans des pratiques de Fraude ou de Corruption.

Nom du Soumissionnaire *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

Nom de la personne signataire de l'offre *[insérer le titre/capacité complet de la personne signataire de l'offre]*

En tant que *[indiquer la capacité du signataire]*

Signature *[insérer la signature]*

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de *[insérer le nom complet du Soumissionnaire]*

En date du _____ jour de [Insérer la date de signature]

Bordereaux de prix

Le soumissionnaire renseigne uniquement les PRIX UNITAIRES /PRIX TOTAL.

Lot 1 : BPU/DQE – Transit des matériels destinés à la production et au transport de l'électricité

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU	Prix total en MRU
1	HAD – Taux (Honoraires d'Agréé en Douane) appliqué à la valeur en douane	MRU	500 000 000	Taux (%) proposé	
2	HAD – Minimum facturé par dossier	Dossier	100		
3	Commission de transit (traitement/dédouanement)	Tonne	300		
4	Commission de transit – Minimum facturé par dossier (le cas échéant)	Dossier	100		
5	Ouverture du dossier	Dossier	100		
6	Débours remboursables – frais de débours (majoration)	MRU	500 000 000	Taux (%) proposé	
7	Port : matériel en vrac < 2 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	20		
8	Port : matériel en vrac 2,1 T à 10 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	15		
9	Port : matériel en vrac 10,1 T à 20 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	8		
10	Port : conteneur 20" – sortie TC + transport + déchargement	TC	25		
11	Port : conteneur 40" – sortie TC + transport + déchargement	TC	15		
12	Immobilisation camion (car déménagement) – 12 heures	12h	6		
13	Immobilisation camion 10T – 12 heures	12h	6		
14	Immobilisation camion 20T – 12 heures	12h	4		
15	Location grue 80T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
16	Location grue 50T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
17	Location grue 30T (minimum facturé 4h)	Heure	10		

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU	Prix total en MRU
18	Location grue 10T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
19	Fourche 16T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
20	Fourche 10T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
21	Fourche 3T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
22	Aéroport : 0 à 100 kg – chargement + transport + déchargement	Cargaison	15		
23	Aéroport : 101 kg à 1 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	12		
24	Aéroport : 1,1 T à 2,5 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	8		
25	Aéroport : 2,6 T à 5 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	4		
26	Location grue/engins aéroport (minimum facturé 4h)	Heure	6		
27	Traitement express / prioritaire (si applicable)	Dossier	10		

NB : Les quantités et bases de calcul ci-dessus sont INDICATIVES et servent uniquement à l'évaluation et à la comparaison des offres. Les quantités réellement exécutées pourront varier. Les seules dispositions contractuelles en matière de prix sont les PRIX UNITAIRES / TAUX renseignés par le titulaire, appliqués aux quantités réellement exécutées et dûment justifiées. Les prix unitaires doivent être proposés en MRU.

Pour les postes N°1 et N°6, la quantité indiquée correspond à un montant indicatif élevé de la valeur des marchandises, retenu uniquement aux fins de calcul du prix total et de comparaison des offres financières. Le Soumissionnaire renseigne dans la colonne « Prix unitaire » le taux (%) qu'il propose. Lors de l'exécution du marché, seul ce taux sera appliqué à la valeur réelle en douane ou à la valeur réelle des marchandises concernées, selon le cas ; le montant indicatif utilisé pour l'évaluation ne constitue en aucun cas un engagement contractuel de quantité ou de volume.

Lot 2 : BPU/DQE – Transit des matériels destinés à la distribution de l'électricité

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU	Prix total en MRU
1	HAD – Taux (Honoraires d'Agréé en Douane) appliqué à la valeur en douane	MRU	500 000 000	Taux (%) proposé	
2	HAD – Minimum facturé par dossier	Dossier	100		
3	Commission de transit (traitement/dédouanement)	Tonne	300		
4	Commission de transit – Minimum facturé par dossier (le cas échéant)	Dossier	100		
5	Ouverture du dossier	Dossier	100		
6	Débours remboursables – frais de débours (majoration)	MRU	500 000 000	Taux (%) proposé	
7	Port : matériel en vrac < 2 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	20		
8	Port : matériel en vrac 2,1 T à 10 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	15		
9	Port : matériel en vrac 10,1 T à 20 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	8		
10	Port : conteneur 20" – sortie TC + transport + déchargement	TC	25		
11	Port : conteneur 40" – sortie TC + transport + déchargement	TC	15		
12	Immobilisation camion (car déménagement) – 12 heures	12h	6		
13	Immobilisation camion 10T – 12 heures	12h	6		
14	Immobilisation camion 20T – 12 heures	12h	4		
15	Location grue 80T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
16	Location grue 50T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
17	Location grue 30T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
18	Location grue 10T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
19	Fourche 16T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
20	Fourche 10T (minimum facturé 4h)	Heure	10		

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU	Prix total en MRU
21	Fourche 3T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
22	Aéroport : 0 à 100 kg – chargement + transport + déchargement	Cargaison	15		
23	Aéroport : 101 kg à 1 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	12		
24	Aéroport : 1,1 T à 2,5 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	8		
25	Aéroport : 2,6 T à 5 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	4		
26	Location grue/engins aéroport (minimum facturé 4h)	Heure	6		
27	Traitement express / prioritaire (si applicable)	Dossier	10		

NB : Les quantités et bases de calcul ci-dessus sont INDICATIVES et servent uniquement à l'évaluation et à la comparaison des offres. Les quantités réellement exécutées pourront varier. Les seules dispositions contractuelles en matière de prix sont les PRIX UNITAIRES / TAUX renseignés par le titulaire, appliqués aux quantités réellement exécutées et dûment justifiées. Les prix unitaires doivent être proposés en MRU. Toutefois, les Soumissionnaires étrangers sont autorisés à libeller leurs prix en une ou plusieurs monnaies convertibles sans dépasser trois (3) monnaies étrangères. Les monnaies étrangères seront converties en MRU au taux du jour pour faciliter la comparaison entre les offres financières.

Pour les postes N°1 et N°6, la quantité indiquée correspond à un montant indicatif élevé de la valeur des marchandises, retenu uniquement aux fins de calcul du prix total et de comparaison des offres financières. Le Soumissionnaire renseigne dans la colonne « Prix unitaire » le taux (%) qu'il propose. Lors de l'exécution du marché, seul ce taux sera appliqué à la valeur réelle en douane ou à la valeur réelle des marchandises concernées, selon le cas ; le montant indicatif utilisé pour l'évaluation ne constitue en aucun cas un engagement contractuel de quantité ou de volume.

Lot 3 : BPU/DQE – Transit des matériels et dossiers destinés aux autres services du Groupe
SOMELEC

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU	Prix total en MRU
1	HAD – Taux (Honoraires d'Agréé en Douane) appliqué à la valeur en douane des marchandises	MRU	500 000 000	Taux (%) proposé	
2	HAD – Minimum facturé par dossier	Dossier	100		
3	Commission de transit (traitement/dédouanement)	Tonne	300		
4	Commission de transit – Minimum facturé par dossier (le cas échéant)	Dossier	100		
5	Ouverture du dossier	Dossier	100		
6	Débours remboursables – Taux de majoration appliqué à la valeur des marchandises	MRU	500 000 000	Taux (%) proposé	
7	Port : matériel en vrac < 2 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	20		
8	Port : matériel en vrac 2,1 T à 10 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	15		
9	Port : matériel en vrac 10,1 T à 20 T – chargement + transport + déchargement	Rotation	8		
10	Port : conteneur 20" – sortie TC + transport + déchargement	TC	25		
11	Port : conteneur 40" – sortie TC + transport + déchargement	TC	15		
12	Immobilisation camion (car déménagement) – 12 heures	12h	6		
13	Immobilisation camion 10T – 12 heures	12h	6		
14	Immobilisation camion 20T – 12 heures	12h	4		
15	Location grue 80T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
16	Location grue 50T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
17	Location grue 30T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
18	Location grue 10T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
19	Fourche 16T (minimum facturé 4h)	Heure	10		

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire en MRU	Prix total en MRU
20	Fourche 10T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
21	Fourche 3T (minimum facturé 4h)	Heure	10		
22	Aéroport : 0 à 100 kg – chargement + transport + déchargement	Cargaison	15		
23	Aéroport : 101 kg à 1 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	12		
24	Aéroport : 1,1 T à 2,5 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	8		
25	Aéroport : 2,6 T à 5 T – chargement + transport + déchargement	Cargaison	4		
26	Location grue/engins aéroport (minimum facturé 4h)	Heure	6		
27	Traitement express / prioritaire (si applicable)	Dossier	10		
28	Apurement dossiers hydrocarbures à Nouadhibou	Mois	12		
29	Assistance : accueil / acheminement techniciens	Dossier	15		

NB : Les quantités et bases de calcul ci-dessus sont INDICATIVES et servent uniquement à l'évaluation et à la comparaison des offres. Les quantités réellement exécutées pourront varier. Les seules dispositions contractuelles en matière de prix sont les PRIX UNITAIRES / TAUX renseignés par le titulaire, appliqués aux quantités réellement exécutées et dûment justifiées. Les prix unitaires doivent être proposés en MRU.

Pour les postes N°1 et N°6, la quantité indiquée correspond à un montant indicatif élevé de la valeur des marchandises, retenu uniquement aux fins de calcul du prix total et de comparaison des offres financières. Le Soumissionnaire renseigne dans la colonne « Prix unitaire » le taux (%) qu'il propose. Lors de l'exécution du marché, seul ce taux sera appliqué à la valeur réelle en douane ou à la valeur réelle des marchandises concernées, selon le cas ; le montant indicatif utilisé pour l'évaluation ne constitue en aucun cas un engagement contractuel de quantité ou de volume.

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

DCCO No : *[insérer le numéro de DCCO]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Soumissionnaire est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme ☐ En cas de groupement, accord de groupement

Formulaire de renseignements sur les membres de groupement

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

DCCO No : [insérer le numéro de DCCO]

1. Nom du Soumissionnaire : [insérer le nom légal du Soumissionnaire]
2. Nom du membre du groupement : [insérer le nom légal du membre du groupement]
3. Pays où le membre du groupement est légalement enregistré : [insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : [insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : [insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : [insérer le nom du représentant du membre du groupement] Adresse : [insérer l'adresse du représentant du membre du groupement] Téléphone/Fac-similé : [insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement] Adresse électronique : [insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]
7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : [marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints] - Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme

Partie 3 : Cahier des charges (prestations de transit)



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice

Ministère de l'Energie et du Pétrole



SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE

(Groupe SOMELEC)

Cahier des charges pour le recrutement de trois transitaires, réparti en trois (3) lots distincts pour les Opérations de transit, dédouanement, manutention, transport et livraison des marchandises du Groupe SOMELEC

Juillet 2026

Objet du cahier des charges

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions et modalités de sélection de trois (3) transitaires en douane chargés d'assurer les prestations de dédouanement, de transit, de manutention, de transport et de livraison des marchandises importées par le Groupe SOMELEC, ainsi que toutes les formalités connexes.

Contexte et justification

Dans le cadre de ses activités, le Groupe SOMELEC réalise des importations régulières de matériels, équipements et produits divers nécessitant le recours à des transitaires qualifiés afin de :

- garantir la célérité et la conformité des opérations douanières ;
- réduire les coûts logistiques ;
- assurer le suivi rigoureux des expéditions ;
- optimiser la coordination entre les différents acteurs (transporteurs, douanes, fournisseurs, etc.).

Répartition en lots

Le marché est divisé en trois (3) lots distincts, définis selon la destination d'usage des matériels transités :

- Lot n°1 – Production et transport de l'électricité : transformateurs, groupes électrogènes, disjoncteurs, appareillages HT/MT, pièces de centrales et d'ouvrages de transport d'électricité.
- Lot n°2 – Distribution de l'électricité : câbles, compteurs, appareillage BT, matériel et accessoires de réseaux de distribution.
- Lot n°3 – Autres services de la SOMELEC : fournitures générales, matériel informatique et bureautique, véhicules, ainsi que les dossiers spécifiques et opérations particulières (notamment l'apurement des dossiers hydrocarbures à Nouadhibou, l'assistance/accueil technique et le traitement express).

Un même transitaire ne pourra être attributaire que d'un (1) seul lot, même si son offre est classée première sur plusieurs lots. Dans ce cas, la Commission d'évaluation lui attribuera le lot présentant le meilleur intérêt économique pour la SOMELEC et proposera l'attribution des autres lots aux soumissionnaires classés immédiatement après lui, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de qualification.

Nature des prestations attendues

Les prestations confiées à chaque transitaire, quel que soit son lot, porteront notamment sur :

- le dédouanement des marchandises à l'import (et le cas échéant à l'export) ;
- la prise en charge logistique (transport, manutention, stockage temporaire si nécessaire) ;
- le suivi administratif des dossiers (certificats, factures, lettres de transport, etc.) ;
- la livraison finale jusqu'au site ou entrepôt de la société ;
- le reporting régulier sur l'état des expéditions ;
- la gestion des réclamations et litiges en cas de retard ou de dommage ;
- le respect des exonérations douanières dont bénéficie la SOMELEC ;
- le conseil à la SOMELEC sur toute évolution de la réglementation douanière.

Zone d'intervention

Le transitaire interviendra, selon les besoins du lot attribué, sur les points suivants : ports (Nouakchott, Nouadhibou), aéroports (Nouakchott-Oumtounsy et autres si besoin), postes frontaliers terrestres, et tout autre lieu selon les besoins spécifiques de la société.

Durée du contrat

Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct. Le contrat sera conclu pour une durée de deux (2) ans, renouvelable une seule fois pour une période d'une (1) année après évaluation satisfaisante des prestations et accord des parties.

Obligations du titulaire

Le titulaire de chaque lot devra :

- disposer d'un agrément de transitaire en cours de validité ;
- être en règle vis-à-vis des administrations fiscales et sociales ;
- disposer d'une expérience avérée dans le transit des équipements relevant de son lot ;
- mettre à disposition un personnel qualifié ;
- respecter les délais contractuels ;
- garantir la confidentialité des informations ;
- disposer de moyens logistiques et informatiques suffisants ;
- être assuré pour couvrir sa responsabilité professionnelle.

Obligations de la SOMELEC

La SOMELEC s'engage à :

- fournir les documents nécessaires au dédouanement ;
- mettre à disposition les attestations d'exonération ;
- régler les prestations conformément au contrat.

Profil recherché et critères de qualification

Le soumissionnaire devra fournir notamment :

- agrément de transitaire ;
- registre de commerce ;
- numéro d'identification fiscale (NIF) ;
- attestation CNSS ;
- attestation de régularité fiscale ;
- références similaires durant les cinq (5) dernières années ;
- liste du personnel clé ;
- liste des moyens matériels ;
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- états financiers certifiés des trois (3) derniers exercices.

Documents à fournir par les candidats

- copie du certificat d'agrément douanier ;
- registre de commerce ;
- liste des clients de référence ;
- description des moyens logistiques ;
- proposition technique et financière ;
- attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Critères éliminatoires

Un soumissionnaire sera éliminé s'il ne satisfait pas à l'un des critères suivants :

- absence d'agrément de transitaire en cours de validité ;
- absence de registre de commerce ;
- absence de condamnation ou de litige grave ayant conduit à la résiliation d'un marché ;
- absence d'états financiers certifiés des trois (3) derniers exercices ;
-

Garantie de bonne exécution

Le titulaire de chaque lot devra constituer une garantie de bonne exécution égale à 5 % du montant estimatif du marché, conformément aux dispositions du contrat. Cette garantie sera restituée à l'expiration du contrat, sous réserve de la bonne exécution de toutes les obligations contractuelles.

Délais de performance (SLA)

Le transitaire s'engage à respecter les délais maximums suivants :

Activité	Délai maximum
Prise en charge du dossier après réception des documents	24 heures
Vérification des documents	24 heures
Dépôt de la déclaration en douane	48 heures
Enlèvement des marchandises après mainlevée	24 heures
Livraison au magasin de la SOMELEC	24 heures
Transmission d'un rapport d'avancement	Chaque semaine
Information de la SOMELEC en cas de difficulté	Immédiatement

Pénalités

En cas de dépassement du délai prévu à l'article 6, une pénalité forfaitaire de **Dix Mille Ouguiyas (10 000 MRU)** sera appliquée par dossier pour chaque semaine de retard au-delà de sept (7) jours.

Cette pénalité sera déduite automatiquement des sommes dues au Transitaire, sans empêcher le Client de demander réparation de tout dommage supplémentaire causé par le retard.

La SOMELEC pourra également appliquer des pénalités en cas de :

- non-respect des délais contractuels ;
- absence de suivi des dossiers ;
- défaut de communication ;
- erreurs dans les déclarations douanières ayant entraîné des frais supplémentaires ;

- manquement aux obligations de confidentialité.

Critères de performance et évaluation annuelle

Les transitaires seront évalués notamment sur :

- le respect des délais de dédouanement ;
- la qualité des prestations et le taux de dossiers traités sans réserve ;
- la réactivité et la disponibilité ;
- la qualité des rapports transmis ;
- le respect des procédures de la SOMELEC et des exonérations douanières ;
- la satisfaction des directions bénéficiaires.

Une évaluation annuelle sera réalisée sur la base de ces indicateurs. Une note annuelle minimale de 80 points sur 100 sera exigée pour le maintien du contrat. En cas de performance insuffisante ou de manquements graves, la SOMELEC pourra prononcer la résiliation du contrat conformément aux dispositions contractuelles.

Dispositions particulières

- La SOMELEC se réserve le droit de sélectionner un ou plusieurs transitaires selon la nature et le volume des opérations.
- Les titulaires devront respecter strictement les délais de dédouanement.
- La SOMELEC se réserve le droit d'évaluer périodiquement les performances des titulaires.
- En cas de manquement grave ou répété, le contrat pourra être résilié conformément aux dispositions contractuelles.
- Les titulaires devront respecter toutes les lois et réglementations en vigueur en République Islamique de Mauritanie.
- La SOMELEC se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

Partie 4 : Projet de contrat

ENTRE LES PARTIES SOUSSIGNEES :

La Société Mauritanienne d'Électricité SOMELEC-Société mère) dont le siège social est sis à Nouakchott, BP 355, avenue Boubacar Ben Amer, ci-après désigné le "Client" représentée par Monsieur/Madame.....en sa qualité de, dûment habilité à l'effet des présentes, et

La sociétéci-après désigné le "Transitaire" représentée par Monsieur/Madame, en sa qualité de, dûment habilité à l'effet des présentes ;

Le Transitaire et le Client étant ci-après collectivement dénommés les "Parties" et individuellement une "Partie".

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIVIT :

1 Objet

Le présent marché a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Transitaire assure, pour le compte du Client, les opérations de transit, de dédouanement, de manutention, de transport et de livraison des marchandises, conformément au lot attribué, au cahier des charges et au BPU annexés.

2 Fournitures

Les prestations objet du présent contrat sont définies dans la Partie 3 qui fera partie intégrante du contrat.

3 Documents contractuels

- Le présent marché (contrat) ;
- Le cahier des charges (Partie 3) ;
- Le BPU du lot attribué (prix unitaires contractuels).

4 Prix – Caractère contractuel

Le marché est à prix unitaires. Les prix unitaires du BPU du lot attribué sont fermes et constituent les seuls prix contractuels. Les paiements sont effectués sur la base des prix unitaires contractuels appliqués aux quantités réellement exécutées et dûment justifiées.

5 Conditions de Mise en vigueur

Le contrat entre en vigueur dès sa notification au Fournisseur.

6 Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de deux (2) ans à compter de sa date de notification au Transitaire, renouvelable une seule fois pour une période d'une (1) année, après évaluation satisfaisante des prestations et accord des Parties.

7 Garantie de bonne exécution

Le titulaire du marché devra constituer une garantie de bonne exécution égale à 5 % du montant du marché, conformément aux dispositions du contrat. Cette garantie sera restituée à l'expiration du contrat, sous réserve de la bonne exécution de toutes les obligations contractuelles. Cette garantie devra être émise par une banque établie en Mauritanie.

8 Date de livraison des services

Pour chaque dossier, le Transitaire s'engage à fournir au Client les prestations objet du présent contrat dans **un délai maximal de cinq (5) jours ouvrables** à compter de la notification dudit dossier.

9 Facturation et paiement

Le Transitaire soumettra des factures mensuelles accompagnées des pièces justificatives (déclarations, quittances, bordereaux, PV de livraison, etc.). Le paiement interviendra dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception d'une facture jugée conforme.

10 Obligations du Transitaire

- Exécuter les prestations conformément au cahier des charges et aux règles douanières en vigueur ;
- Assurer la traçabilité et le suivi des dossiers et expéditions ;
- Informer sans délai le Client de tout incident, blocage ou risque de retard ;
- Maintenir en vigueur les assurances requises ;
- Préserver la confidentialité des informations et documents.

11 Responsabilités – Assurances

Le Titulaire demeure responsable des prestations qu'il réalise, dans la limite définie par la réglementation applicable et les assurances souscrites. Il maintient une assurance responsabilité civile professionnelle en vigueur pendant toute la durée du marché.

12 Résiliation

Le Client pourra résilier le marché en cas de manquement du Titulaire à ses obligations, après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de quinze (15) jours, sans préjudice des dommages et intérêts éventuels.

13 Droit applicable et langue du contrat

Le Contrat est soumis au droit mauritanien et la langue du Contrat est le français.

14 Règlement des différends :

Tout différend lié au présent Contrat que les parties ne pourraient régler à l'amiable sera soumis à la conciliation/arbitrage conformément au droit applicable.

15 Sous-traitance :

Le Transitaire ne peut céder tout ou partie des prestations, ni recourir à la sous-traitance, sans l'accord préalable et écrit du Client.

Toute sous-traitance éventuellement autorisée demeure effectuée aux risques et périls du Transitaire, lequel reste entièrement responsable envers le Client de la bonne exécution des prestations, comme s'il les avait exécutées lui-même.

Toute sous-traitance réalisée sans autorisation préalable du Client constitue un manquement grave pouvant entraîner la résiliation du contrat, sans préjudice des dommages et intérêts.

16 Pénalité de retard de traitement :

En cas de dépassement du délai prévu à l'article 6, une pénalité forfaitaire de **Dix Mille Ouguiyas (10 000 MRU)** sera appliquée par dossier pour chaque semaine de retard au-delà de sept (7) jours.

Cette pénalité sera déduite automatiquement des sommes dues au Transitaire, sans empêcher le Client de demander réparation de tout dommage supplémentaire causé par le retard.

La SOMELEC pourra également appliquer des pénalités en cas de :

- non-respect des délais contractuels ;
- absence de suivi des dossiers ;
- défaut de communication ;
- erreurs dans les déclarations douanières ayant entraîné des frais supplémentaires ;
- manquement aux obligations de confidentialité.

Fait à Nouakchott, le

Pour le Client

Pour Le Transitaire

Fonction du signataire

Fonction du signataire

Signature et cachet

Signature et cachet